

ÂGE DE LA RETRAITE FUTUR

Principaux résultats

L'âge normal de la retraite et l'âge de la retraite anticipée futurs ont augmenté. Compte tenu des changements exposés dans la présente publication, si l'on part de l'hypothèse d'une entrée sur le marché du travail à l'âge de 20 ans en 2016, l'âge normal de la retraite va passer à 65.8 ans pour les hommes et à 65.5 ans pour les femmes en moyenne, tous pays de l'OCDE confondus, contre respectivement 64.3 ans et 63.4 ans en 2016.

Le tableau présente, par régime de retraite, les règles relatives aux départs en retraite normale et anticipée pour une personne intégrant la population active à l'âge de 20 ans en 2016. Tous régimes et pays confondus, l'âge normal de la retraite, correspondant à la perception d'une retraite à taux plein, était en moyenne en 2016 de 64.3 ans pour les hommes et de 63.4 ans pour les femmes. En 2060, il s'établira à 65.8 ans pour les hommes et à 65.5 ans pour les femmes dans la zone OCDE. Ces moyennes doivent toutefois être interprétées avec prudence, dans la mesure où elles ne disent rien de la manière dont les individus se comportent par rapport à ces âges dans les régimes ou les pays considérés. Elles donnent néanmoins des indications sur les différents régimes actuellement modélisés et leur évolution. Au cours de la même période, l'espérance de vie à 65 ans devrait augmenter en moyenne de 24.0 à 28.7 ans, et l'espérance de vie à 70 ans de 19.9 à 24.2 ans.

Âge normal de la retraite

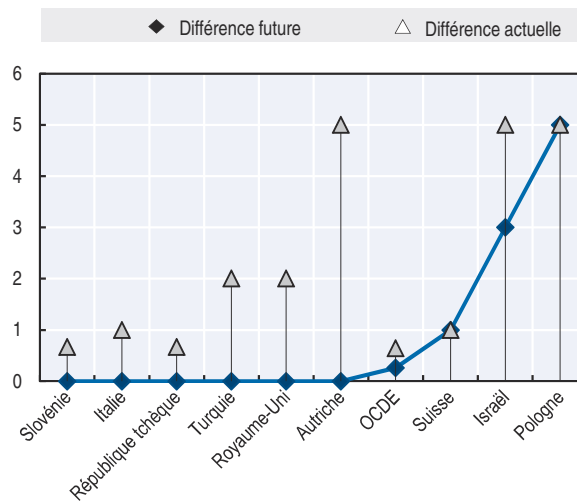
L'âge normal de la retraite va augmenter dans 18 des 35 pays de l'OCDE pour les personnes entrant sur le marché du travail à 20 ans. Dans les pays où l'âge normal de la retraite est en hausse, l'augmentation moyenne sera de 3.3 ans par rapport à l'âge actuel. La hausse la plus importante devrait intervenir au Danemark, où, à supposer que toutes les dispositions prévues pour lier l'âge de la retraite à l'allongement de l'espérance de vie soient appliquées, l'âge normal de la retraite se hissera de 65 ans actuellement à 74 ans pour les individus âgés de 20 ans en 2016. Deux autres pays qui sont en train de relever rapidement l'âge normal de la retraite sont la République slovaque, où il passera de 62 à 68 ans, et les Pays-Bas, où il passera de 65.5 à 71 ans. L'âge normal de la retraite devrait également dépasser 65 ans dans d'autres pays. En 2016, l'âge de la retraite était supérieur à 65 ans dans neuf pays. D'ici à 2060, cinq autres pays rejoindront ce groupe, mais la Pologne en sortira compte tenu de l'annulation des augmentations prévues de l'âge de la retraite.

Le futur âge normal de la retraite le plus bas sera de 60 ans pour les hommes comme pour les femmes au Luxembourg et en Slovaquie, et uniquement pour les femmes en Pologne. Parmi les autres pays qui afficheront un âge normal de la retraite peu élevé à l'avenir figurent la Grèce, avec 62 ans, et la France, avec 64 ans.

En 2016, il existait des différences d'âge de la retraite entre les hommes et les femmes dans neuf des 35 pays de l'OCDE. Dans ces pays, l'âge moyen de la retraite est de 64.2 ans pour les hommes et de 61.7 ans pour les femmes. Cependant, d'ici à 2060 et au-delà, les différences d'âge de départ en retraite entre les sexes auront été progressivement éliminées partout, sauf en

Israël, en Pologne et en Suisse. En Turquie, il existera toujours un écart entre les hommes et les femmes entrés sur le marché du travail en 2016 et ayant accompli une carrière complète, mais cette différence sera progressivement éliminée pour les personnes entrant sur le marché de l'emploi en 2028.

Différences actuelles et futures d'âge de la retraite entre hommes et femmes



Source : Voir les « descriptifs pays » consultables à l'adresse suivante : <http://oe.cd/pag>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933633774>

Âge de la retraite anticipée

Il sera toujours possible de faire valoir ses droits à la retraite de manière anticipée dans un grand nombre de pays de l'OCDE, et dans certains cas, la liquidation des droits à pension pourra encore intervenir avant l'âge de 60 ans. La plupart du temps, cette possibilité existe dans les régimes professionnels et/ou privés à cotisations définies. Au Royaume-Uni, par exemple, il sera possible de liquider les droits acquis au titre des régimes à cotisations définies dix ans avant l'âge normal de la retraite. Dans les régimes à cotisations définies, les prestations sont ajustées automatiquement sur une base actuarielle. Dans les régimes à prestations définies, les pensions sont en général réduites lorsque la retraite est anticipée, compte tenu de l'allongement de la durée de la retraite. L'augmentation des pénalités en cas de retraite anticipée a été l'une des réformes les plus largement utilisées pour renforcer les incitations économiques à différer la liquidation des droits à pension (voir le tableau 3.9 pour avoir un aperçu des ajustements apportés aux régimes à prestations définies).

3.9. Âge de la retraite anticipée et âge normal de la retraite par type de régime, à terme, pour une personne intégrant la population active à l'âge de 20 ans en 2016

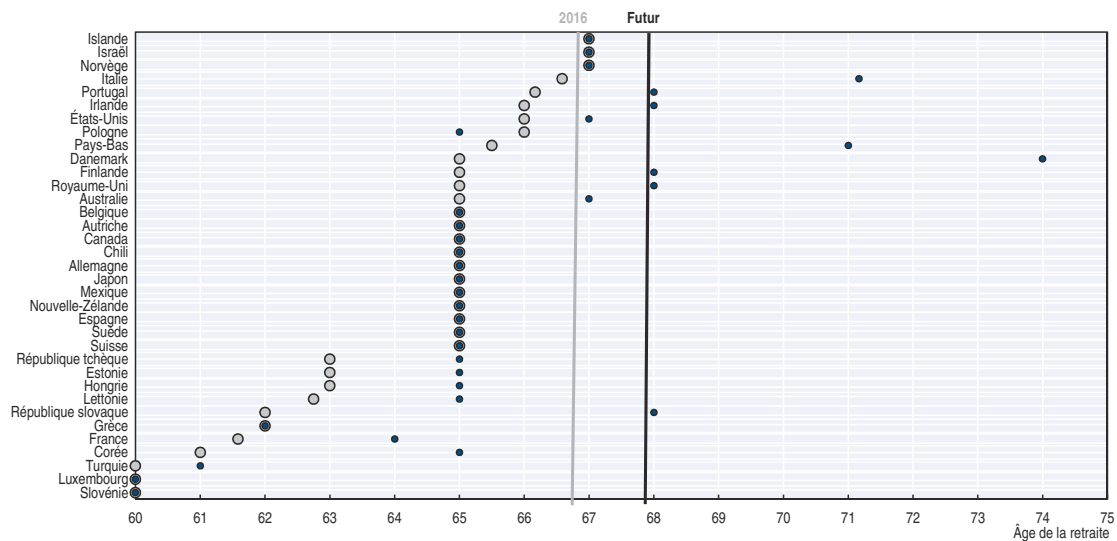
	Régime	Retraite anticipée	Réduction	Âge normal	Augmentation		Régime	Retraite anticipée	Réduction	Âge normal	Augmentation	
Australie	C	n.a.		67		Corée	PD	60	6.0 %	65	7.2 %	
	CD	60					Lettonie	NCD/CD	63		65	
Autriche	PD (LR)	62	5.1 %	65	4.2 %		C	n.a.		65		
Belgique	PD (LR)	63		65		Luxembourg	PD	60		60	n.a.	
	Min.	n.a.		65			Mexique	C	n.a.		65	
Canada	De base/C	n.a.		65	7.2 % (De base/C)	Pays-Bas	CD	À tout âge/60	-	65	-	
	PD (LR)	60	7.2 %	65	8.2 %			De base	n.a.		71	n.a.
Chili	De base/C	n.a.		65		Nouvelle-Zélande	PD (Prof.)			65		
	CD	Tout âge		65				De base	n.a.		65	
	Femmes	CD	Tout âge	60			CD	Souple				
République tchèque	PD	60	3.6-6 %	65	6.0 %	Norvège	Min.	67		67		
Danemark	De base/C	n.a.		74	6.9 %		NCD/PD	62				
	CD (ATP)	n.a.		74			CD (Prof.)	62				
Estonie	Points	62	4.8 %	65	10.8 %	Pologne	Hommes	NCD/Min.	n.a.	65		
	CD	62					Femmes	NCD/Min.	n.a.	60		
Finlande	Min.	65	4.8 %	68	4.8 %	Portugal	PD	60		68		
	PD	65		68	4.8 %			Min.	n.a.		68	
France	PD	62	5.0 %	63	5.0 %	République slovaque	PD	66	6.5 %	68	6.0 %	
	Points	57	4.0-7.0 %	64				CD	62		68	
Allemagne	Points	63	3.6 %	65	6.0 %	Slovénie	PD	n.a.		60	4-12 %	
Grèce	PD	62		62		Espagne	PD	n.a.		65	2%-4 %	
	Hommes	PD	n.a.	65	6.0 %		Suède	GARP	n.a.		65	
Hongrie	Femmes	PD	À partir de 40 ans	65	6.0 %		NCD/CD	61				
							CD (Prof.)	55		65		
Islande	De base/C	n.a.		67	6.0 %	Suisse	Hommes	PD	63	6.8 %	65	5.2-6.3 %
	PD (Prof.)	65	7.0 %	67	8.0 %		Femmes	PD	62	6.35-7.1 %	64	4.5-5 %
Irlande	De base/C	n.a.		68	n.a.	Turquie	Hommes	PD	n.a.	61		
	Hommes	De base/C	n.a.	67	5.0 %		Femmes	PD	n.a.	59		
Israël	Femmes	De base/C	n.a.	64	5.0 %	Royaume-Uni	De base	n.a.		68	5.8 %	
		CD		67			États-Unis	PD	62	5.0/6.7 %	67	8.0 %
Italie	NCD	67.4		71.2				C	n.a.		65	
Japon	De base/PD	60	6.0 %	65	8.4 %							


Note : PD = régime à prestations définies ; CD = régime à cotisations définies ; n.a. = pas de possibilité d'anticiper ou de reporter le départ en retraite ; Prof. = régime professionnel de retraite ; C = régime ciblé de retraite ; LR = régime de pension liée à la rémunération antérieure ; NCD = régime notionnel à cotisations définies. Lorsque l'âge de la retraite n'est pas le même pour les hommes et pour les femmes, une ligne « Hommes » et une ligne « Femmes » figurent dans le tableau pour le pays concerné. Les prestations sont ajustées automatiquement en cas de retraite anticipée ou différée pour les régimes à cotisations définies. Les chiffres sont arrondis à une décimale. L'âge de la retraite de référence utilisé dans les modélisations figure en gras.

Source : Voir les « descriptifs pays » consultables à l'adresse suivante : <http://oe.cd/pag>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933633831>

3.10. Âges de la retraite actuel et futur pour un homme entré sur le marché du travail à l'âge de 20 ans



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933633850>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2017
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Âge de la retraite futur », dans *Pensions at a Glance 2017 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2018-10-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.